



Appui aux ESMS personnes âgées et personnes en situation de handicap

Territoire de la Cornouaille

Adaptation des recommandations nationales : checklist ARS du 9/11/20 et PEC des PA et PH en ESMS et à domicile du 12/11/20 : <https://www.appuisantecornouaille.fr/tableau-de-veille-covid-19/>

Recommandations nationales PA et PH	Contacts ressources	Précisions pour le territoire Cornouaille
Connaissance du fait qu'en cas de difficulté, il est possible de solliciter l'ARS pour obtenir un soutien de la part du centre national de gestion (CNG), y compris pour disposer d'un appui de directeur volontaire	Cellule médico-sociale de l'ARS : • Par téléphone : 09 74 50 00 09 • Par messagerie : ars35-alerte@ars.sante.fr	Offre de service à destination des ESMS disponible en ligne : https://www.bretagne.ars.sante.fr/coronavirus-informations-aux-etablissements-et-services-medico-sociaux Pour demander une mise à jour : ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr
Capacité d'accès rapide à une expertise en hygiène via les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux risques infectieux (Cpias), les équipes opérationnelles d'hygiène locale (EOH), les équipes mobiles en hygiène (EMH), etc)	CPIAS : Rennes : 02 99 28 83 03 Brest : 02 98 22 34 66	
Appui par les espaces éthiques régionaux et les cellules éthiques des établissements de santé pour le soutien aux réflexions éthiques et aux décisions collégiales	EREB : Pour toute demande d'aide à la réflexion éthique, un formulaire est à remplir : https://www.espace-ethique-bretagne.fr/covid-19/ Pour toute question, vous pouvez contacter l'EREB : ereb@chu-brest.fr	
Appui psychologique en mobilisant auprès des EHPAD notamment les Cellules d'Urgences Médico-psychologiques (CUMP)	CUMP 29 : 02 98 14 51 84 EPSM : en cas de cluster en EHPAD et USLD * A destination d'un ou quelques résidents/patients âgés : Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé (EMPSA au 02 98 98 67 17) pour un avis ou centre médico psychologique de référence (CMP) si le patient est suivi au long cours * A destination des professionnels et familles pour un appui collectif ponctuel, contacter la direction de l'EPSM (direction@epsm-quimper.fr) en formalisant la demande et son contexte	
Recours aux dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes si nécessaire pour le suivi à domicile et lors du retour au domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en lien avec les astreintes « personnes âgées » territoriales	Appui Santé en Cornouaille : Tel : 02 98 90 20 96 Mail : covid.cornouaille@appuisantecornouaille.fr	Tableau de veille des modalités d'intervention des établissements et dispositifs de Cornouaille en ligne : https://www.appuisantecornouaille.fr/tableau-de-veille-covid-19/
Connaissance du numéro dédié de l'astreinte téléphonique « personnes âgées » et de ses missions (collégialiser la prise de décision médicale pour la prise en charge d'un cas suspect ou confirmé (au moment de l'apparition du cas, en réévaluation, en sortie d'hospitalisation ; mobiliser les ressources nécessaires pour la prise en charge des résidents malades au sein de l'établissement)	En semaine , du lundi au vendredi, cette astreinte gériatrique téléphonique est assurée par les équipes mobiles gériatriques : * Est Cornouaille : Astreinte téléphonique de 9h00 à 18h00 : 06 26 86 04 18 * Ouest Cornouaille : Astreinte téléphonique de 9h00 à 17h00 : 07 78 68 79 53 Le weekend et les jours fériés , une astreinte téléphonique commune aux deux filières est assurée de 9h00 à 18h00. Elle est joignable au 02 98 52 60 60 En dehors de ces horaires et la nuit, il convient d'appeler le 15	Missions de l'astreinte gériatrique : * vise à aider à la décision des EHPAD et à l'orientation des éventuels résidents atteints ou suspectés COVID. * Les prescriptions et les déplacements ne sont pas envisagés * donne des avis sur des questionnements médicaux
Ressources soins palliatifs	Unité de soins palliatifs territoriale : 02 98 75 14 03 Equipe mobile territoriale : 02 98 52 64 96	Recommandations soins palliatifs et fiche d'indication d'hospitalisation réalisés par les acteurs Cornouaille disponibles en ligne : https://www.appuisantecornouaille.fr/pour-les-etablissements-de-sante-et-esms-personnes-agees/
Connaissance des modalités d'accès à l'hospitalisation à domicile (HAD) dans les conditions facilitées mises en place depuis mars 2020	HAD de Cornouaille : 02 98 52 65 22	Anticiper la mise en place de l'organisation médicale et paramédicale 7j/7 et la nuit pour les infirmières. Se référer à la fiche "Indication d'hospitalisation COVID-19" pour l'évaluation anticipée des patients en ESMS ou à domicile : https://www.appuisantecornouaille.fr/pour-les-etablissements-de-sante-et-esms-personnes-agees/
Connaissance des services d'admission directe dans les établissements de santé		Se référer à la cartographie de l'offre gériatrique Cornouaille : https://www.appuisantecornouaille.fr/ressources-du-territoire/
Ressources humaines Identification d'un médecin référent COVID en l'absence de médecin coordonnateur au sein de l'établissement Capacité d'accès rapide à une ressource médicale ou paramédicale extérieure en cas de besoin : médecin généraliste ; infirmiers diplômés d'Etat (IDE) ; connaissance des dispositifs de tarification incitatifs pour les médecins et infirmiers libéraux mis en place par l'assurance maladie		* Prise de contact avec les médecins libéraux du territoire de l'établissement * Soutien possible du Dispositif d'Appui à la Coordination pour la mise en lien Prise de contact avec : * Les professionnels de santé intervenant dans l'établissement (médecins traitants) * Les professionnels de santé du territoire (médecins, IDEL, kinésithérapeutes, ...) * Les autres acteurs locaux (SSIAD, EHPAD, SAAD, CCAS, ...) Modèles de contrats disponibles sur le site de l'ARS (document offre de services) : https://www.bretagne.ars.sante.fr/coronavirus-informations-aux-etablissements-et-services-medico-sociaux Soutien possible du Dispositif d'Appui à la Coordination pour la mise en lien
Anticipation des modalités de constitution d'un secteur dédié aux résidents atteints par le COVID-19 ne nécessitant pas une hospitalisation		Retours d'expériences disponibles en ligne : https://www.appuisantecornouaille.fr/partages-dexperiences/

Protocoles et formation des professionnels	Connaissance par les équipes soignantes de l'EHPAD des protocoles de soin des résidents atteints par le COVID-19		Logigrammes : https://www.appuisantecornouaille.fr/20-11-20/
	Activation d'une cellule COVID et désignation d'un référent COVID dans la structure		
	Personnel formé aux tests RT-PCR		EHPAD formés aux prélèvements, formations en cours pour ESMS PH Recommandations sur la formation : https://www.appuisantecornouaille.fr/13-11-20/
	Gestion COVID en cas de fortes chaleurs		Recommandations nationales et régionales : https://www.bretagne.ars.sante.fr/la-canicule-informations-destination-des-etablissements-et-professionnels-de-sante
	Possibilité de la présence d'un aidant aux côtés des personnes en situation de handicap pour les accompagner dans leurs soins, à titre exceptionnel, et dans les strictes conditions de sécurité fixées par l'établissement de santé		
Ressources matérielles	Etat du circuit de distribution de l'oxygène et anticipation de difficultés éventuelles		Identification d'un prestataire médical
	Vérification du stock de matériel	CPIAS : Rennes : 02 99 28 83 03 Brest : 02 98 22 34 66	Vous référer à la liste présente sur le site internet du CPIAS Bretagne-kit COVID 19 : https://cpiasbretagne.chu-rennes.fr/CPIas-Bretagne/pages/CPIasBretagneOutils_regionaux.php